

Le Département assigné devant le tribunal

PAU L'ancienne collaboratrice du groupe de gauche conteste la fin de son contrat

Son contrat s'est terminé le 31 décembre. Et Schéhérazade était dès hier devant le tribunal administratif de Pau, pour contester le non-renouvellement de son poste de collaboratrice du groupe de gauche au Conseil général des Pyrénées-Atlantiques.

Cette femme de 56 ans a saisi le juge des référés, magistrat de l'urgence, pour lui demander de suspendre les décisions du Conseil général rejetant sa demande tendant à bénéficier d'un contrat à durée indéterminée (CDI), et la

décision lui notifiant le non-renouvellement de son contrat à durée déterminée (CDD).

Un président défend l'autre

Âgée de 56 ans, employée depuis dix ans par le Conseil général au service du groupe de gauche dans le cadre de CDD toujours renouvelés, Schéhérazade Cabanel estime remplir les conditions prévues par la loi pour bénéficier d'une titularisation en CDI, explique son avocat, **M^e Antonin Le Corno**.

Dans les faits, c'est le président PS du groupe de gauche qui a recruté la quinquagénaire, puis a décidé de se passer de ses services. Mais en droit, c'est le président UMP du Conseil général qui est son employeur, et était donc assi-



Schéhérazade Cabanel et M^e Le Corno. PHOTO GUILLAUME BONNAUD

gné hier. L'avocat de l'intéressé, M^e Brin, estime que les demandeurs entretiennent une « confusion délibérée » entre les deux présidents. L'avocat plaide que l'ex-collaboratrice ne peut prétendre à une titularisation, car son travail ne correspond pas à un « emploi permanent » : « Sa thèse contredit le pouvoir de nomination du président du Conseil général. Le chef d'un groupe pourrait le forcer à recruter des personnels en disant : je n'en veux plus ».

Pour **M^e Le Corno**, l'emploi en question est bien permanent. Le juge des référés s'est donné jusqu'à jeudi pour trancher la question.

Gwenaël Badets

g.badets@sudouest.com